



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/745

Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Alynea pour l'acquisition de caravanes et approbation de la convention correspondante - Lancement de l'opération n° 60034530 "Subvention d'équipement aux associations secteur solidarité - gérontologie 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP 20001/2021-3

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/745 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION ALYNEA POUR L'ACQUISITION DE CARAVANES ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60034530 "SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS SECTEUR SOLIDARITE - GERONTOLOGIE 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 20001/2021-3 (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et du 26 mars 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Enveloppes CCAS 2021-2026 » n° 2021-3, programme 20001.

Afin d'accompagner les associations du secteur gérontologie et solidarité, il est proposé d'ouvrir une enveloppe de subventions pour financer l'acquisition de mobilier et de matériel en lien avec leur activité ou pour des travaux dans leurs locaux. Cette enveloppe sera mobilisée tout au long du mandat au vu des dossiers de demande de subvention présentés par les associations, et donnera lieu à des délibérations individuelles.

Un premier dossier est présenté ci-après pour l'association Alynea, afin de participer au financement de l'achat de caravanes.

La politique de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri représente une politique publique complexe, qui nécessite la mise en œuvre d'actions sociales décroisées et innovantes, notamment pour prendre en compte les multiples dimensions de la vie des personnes concernées.

L'espace public est un lieu de vie pour les personnes en situation de rue qu'elles peuvent occuper de manière temporaire ou plus durable.

Depuis le deuxième confinement, des personnes sans abri se sont installées devant le cinéma Pathé Lyon 2 et autour de la place de la République à Lyon 2^{ème}.

La prise en charge de ces personnes a été rendue possible grâce à l'action combinée du secteur associatif, du CCAS de Lyon, assortie d'une volonté politique affirmée de s'engager et être force de proposition sur ce sujet : permettre l'accès au droit d'hébergement ou logement des personnes présentes sur ces sites en prenant en considération les problématiques, capacités, et possibilités de chacun.

Un diagnostic social de terrain a été réalisé par le CCAS et l'association Alynea gérant le Samu social et la Maraude jeunes.

A l'issue du diagnostic, plusieurs propositions et orientations adaptées ont été faites en fonction des publics. Pour certains, une mise à l'abri sur mesure, à titre expérimental, était nécessaire. Aussi, en concertation avec la DDCS, l'Orée AJD, Alynea, la Ville de

Lyon, le CCAS, la MVS, une proposition de mise à disposition d'un local et de son parking (3 montée des deux amants à Lyon 9^{ème}) a été faite par l'Orée AJD. L'équipement de cet espace a consisté en l'installation de quatre caravanes acquises par Alynea pour un montant total de 33 980 € et installées par l'ACI AJD/MIRLY. L'accompagnement social sur place est confié à l'association Alynea. Modèle innovant et pérenne, cet outil fera l'objet d'un pilotage commun pour permettre sa mobilisation sur d'autres situations.

L'association Alynea sollicite la Ville de Lyon pour une subvention d'équipement de 16 985 € destinée au financement de la moitié des acquisitions.

Oui l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60034530 « Subventions d'équipement aux associations du secteur solidarité-gérontologie 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes CCAS 2021-2026 » n° 2021-3, programme 20001.
- 2- Une subvention d'équipement de 16 985 € est allouée à l'association Alynea pour l'acquisition de caravanes.
- 3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Alynea, est adoptée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20001, AP n° 2021-3, opération n° 60034530 et seront imputées sur les chapitres 204, fonction 428, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 16 985 €;
 - 2022 : 36 005 €;
 - 2023 : 36 005 €;
 - 2024 : 36 005 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET